



PROCES-VERBAL :

## **ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 9 DECEMBRE 2014 A 19H30 Bâtiment Stella Helvética**

En présence de quarante-deux citoyens, la présidente Mesot ouvre cette assemblée légalement convoquée par affichage au pilier public vingt jours avant son déroulement.

Elle excuse l'absence de Mmes et MM Rose-Marie Bertholet, Monique Pelletier, Germain Bertholet, Grégory Thurre et François Roduit.

Après les salutations d'usage elle rappelle l'ordre du jour qui est accepté.

Etant donné que des points nécessitent un vote, MM Jérôme Thurre et Florian Comby sont désignés scrutateurs.

### **1. Protocole de la dernière assemblée Primaire**

#### Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 juin 2014. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **2. Budget 2015 de la municipalité**

En préambule la présidente Mesot rappelle que le budget 2015 a été mis à disposition des citoyens 20 jours avant la présente assemblée.

Celui-ci a été examiné par le groupe de travail sur les finances communales et son rapporteur, M. Yannick Broccard, est remercié pour le travail accompli. Le conseil municipal a arrêté ce budget en séance du 18 novembre 2014.

#### Lecture et commentaires

Le secrétaire-caissier procède à la lecture du budget en indiquant, tant pour le fonctionnement que pour les investissements, les résultats pour chaque dicastère et la présidente, au fur et à mesure, apporte quelques commentaires.

Le budget 2015 de la municipalité présente les chiffres suivants :

- Charges financières de Fr. 7'626'270.-
- Revenus financiers de Fr. 9'791'160.-
- Marge d'autofinancement de Fr. 2'164'890.-
- Amortissements de Fr. 2'087'000.-
- Excédent de revenus de Fr. 77'890.-
- Dépenses d'investissements de Fr. 3'638'750.-
- Recettes d'investissements de Fr. 720'750.-
- Investissements nets de Fr. 2'918'000.-
- Insuffisance de financement de Fr. 753'110.-

#### Adoption

L'assemblée primaire adopte le budget 2015 de la municipalité à l'unanimité.

### **3. Planification financière**

La présidente Mesot informe l'assemblée que la loi sur les communes prévoit à l'art. 79 qu'une planification financière pour une durée de quatre ans doit être portée à sa connaissance. Cette planification doit donner un vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des finances communales. Les investissements prévus lors des quatre prochaines années peuvent être absorbés par la fortune de la commune.



#### **4. Investissements futurs**

La présidente Mesot informe l'assemblée primaire que la compétence du conseil municipal pour réaliser des emprunts se limite à 10 % des recettes brutes du dernier exercice connu. Les recettes brutes aux comptes 2013 se montent à Fr. 9'467'080.23, la compétence du conseil municipal se situe donc à Fr. 946'700.-. Pour faire face aux investissements prévus au budget 2015 présentant une insuffisance de financement de Fr. 753'110.- l'accord de l'assemblée primaire n'aurait pas été nécessaire. Cependant, par anticipation aux investissements des années futures et par transparence, le conseil municipal a décidé de soumettre à la présente assemblée l'accord de contracter une nouvelle dette. Il est tout à fait possible que la commune n'ait pas recours à cet endettement.

Demande d'un crédit de Fr. 1'000'000.-

L'assemblée primaire décide à l'unanimité d'autoriser le conseil municipal à effectuer un emprunt de Fr. 1'000'000.- afin de financer les futurs investissements.

#### **5. Zone réservée dans le secteur du Bourg**

Le conseiller Tramaux expose la volonté du conseil municipal de prolonger la zone réservée du secteur du Bourg. Cette zone réservée est en force depuis le 14 septembre 2012, cependant il appartient à l'assemblée primaire de la prolonger pour une durée totale de 5 ans. En cas d'acceptation par l'assemblée primaire, cette mesure sera exécutoire jusqu'au 14 septembre 2017, date à laquelle un nouveau règlement communal des constructions, traitant de cet aspect, devrait être homologué.

Prolongation

L'assemblée primaire décide à l'unanimité de prolonger jusqu'au 14 septembre 2017 la zone réservée du secteur du Bourg.

#### **6. Divers**

Le conseiller Thurre présente à l'assemblée le concept de la nouvelle déchetterie communale qui verra le jour dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il répond à différentes questions en lien avec ce nouveau concept et informe que des informations précises paraîtront dans le prochain Tour d'Horizon et par le biais d'un tout ménage.

Il est répondu à une citoyenne que la caméra posée à la place des Tilleuls n'est pas fictive et que des sanctions ont été prises sur la base de ces images à l'encontre de citoyens peu respectueux.

Le conseiller Thurre expose le concept du nouvel accès à l'église à l'aide d'un ascenseur.

Le conseiller Tramaux informe l'assemblée que le nouveau règlement communal des constructions et la modification du plan de zone ont été présentés au Conseil d'Etat pour homologation. Cependant, avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Aménagement du Territoire, les modifications de zones sont suspendues jusqu'en 2019 car le canton doit établir un plan directeur. Fort de ce constat, notre commune a demandé au Conseil d'Etat de dissocier les deux demandes et de procéder, dans un premier temps, à l'homologation du nouveau règlement communal des constructions.

Le vice-président Moret informe que l'aménagement des routes de plaine, en cours depuis plus de quatre ans, se poursuivra en 2015 par la réalisation de la route du Vieux-Pont. La route du Traux et le deuxième tronçon du chemin du Midi se réaliseront les années suivantes, pour autant que les oppositions en cours soient levées. En réponse aux interrogations de l'assemblée il est précisé que les bordiers doivent maintenir une bande de soixante centimètres le long des routes communales. Cette exigence découle de la Loi sur les Routes.



Parallèlement à ces travaux, la commune procède au changement de l'éclairage public en passant à la technologie LED afin de répondre aux nouvelles exigences. Ces changements se font en accord avec une étude de notre éclairage effectué par la SEIC.

Le vice-président, en réponse à une question de l'assemblée, informe que le conseil municipal est conscient de l'état de la route des Bains de Saillon, mais que celle-ci ne sera pas refaite avant la fin des travaux de construction de l'hôtel des Bains.

Suite à une question de l'assemblée, la présidente Mesot indique que la place privée sise au centre du Bourg doit être repavée par le propriétaire. Une procédure avec ce dernier est en cours pour, entre autre, cet aspect.

Une discussion en lien avec les désagréments que cause l'utilisation de la Via Farinetta a lieu notamment sur le fait que des utilisateurs défèquent dans les vignes. Des solutions sont recherchées afin d'améliorer cette situation mais le conseil municipal compte sur le bon sens civique des randonneurs.

M. Dominique Luisier tient à remercier le conseil municipal et plus particulièrement le conseiller Roduit pour la mise en œuvre du label « Grand Cru » et du réseau agro-environnemental. Ces objets sont de réelles plus-values pour les vigneron locaux.

La présidente Mesot clôt cette assemblée en présentant des photos de la réalisation par la Bayardine de la place médiévale au Bourg. Elle exprime ses remerciements à l'équipe communale pour le travail effectué dans le respect des citoyens. Elle remercie également ses collègues du conseil communal ainsi que toutes les personnes qui œuvrent pour le bien-être de notre commune.

L'assemblée est levée à 21h15 et est suivie du traditionnel verre de l'amitié.

Certifié exact

ADMINISTRATION COMMUNALE

La Présidente  
Alba Mesot

Le Secrétaire  
Boris Clerc